



L'ECHO DE L'INTERCO

Journal de la
Communauté de Communes du Sammiellois

#43
Mai
2026

SPECIAL DECHETS !

OMR, TRI, BIODECHETS DU NOUVEAU

Où vont mes OMR (sac noir) ?

Les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** sont traitées principalement de deux façons : **l'enfouissement** ou **l'incinération**.

L'**enfouissement** consiste à déposer les déchets non dangereux (ISDND) dans des installations de stockage, sous forme de casiers étanches, afin d'éviter la pollution des sols et des nappes phréatiques.

Les jus produits (lixiviats) et les gaz (biogaz) sont collectés et traités.

Cette méthode est simple mais occupe beaucoup d'espace et peut avoir un impact environnemental à long terme.

L'**incinération**, consiste à brûler les OMR dans des usines spécialisées.

Ce procédé permet de réduire fortement le volume des déchets et de produire de l'énergie sous forme de chaleur ou d'électricité par cogénération.

Les fumées sont filtrées et traitées pour limiter la pollution, et les résidus solides (mâchefers et cendres) sont ensuite traités ou valorisés.

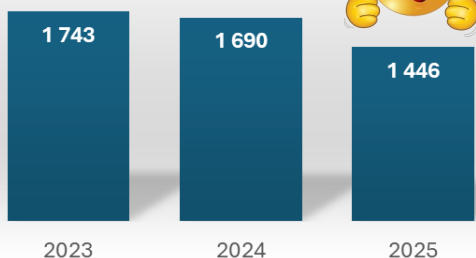
Cette méthode vise à gérer les déchets non recyclables tout en limitant leur impact sur l'environnement, l'incinération permettant une meilleure réduction des volumes et une valorisation énergétique.

Le saviez-vous ? Les OMR des habitants de la Codecom du Sammiellois sont incinérées

Combien coûtent mes OMR ?

Pour maintenir un budget équivalent, il est nécessaire que le tonnage des déchets diminue. Pourquoi ?

Tonnes OMR entrées au centre de traitement



Coût Total OMR TTC en € pour la Codecom



Mais si le tonnage des OMR diminue, pourquoi leur coût de traitement ne fait-il pas de même ?

Prix global TTC de la tonne en €



- ↪ Augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) mise en place par l'Etat,
- ↪ Augmentation des prix des carburants et de l'électricité,
- ↪ Augmentation du coût des erreurs de tri.

Malgré les augmentations du coût de traitement des OMR, le coût pour la Codecom est maintenu grâce à la baisse du tonnage de nos OMR.

Continuons nos efforts afin que nos impôts ne partent pas à la poubelle !

Quelles sont les solutions ?

Réparation

Recyclage

Don

Compostage

Déchetterie

Tri
Points d'apport
volontaire...

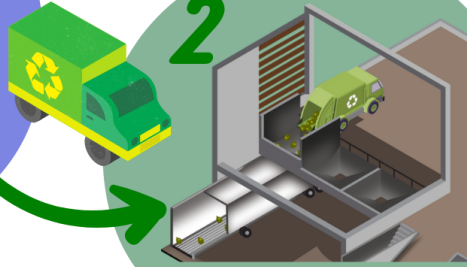
Que deviennent mes déchets triés ?

Les sacs de tri sont utilisés pour faciliter la collecte sélective des déchets recyclables par les habitants. Lors de la collecte, ces sacs sont ramassés séparément des ordures ménagères par des camions spécifiques et acheminés vers des centres de tri.

Tri

Que devient mon sac jaune une fois sorti sur le trottoir ?

Mon sac est pris en charge par les ripeurs

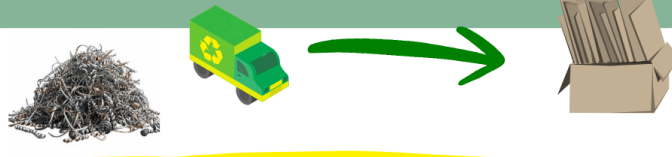


Il fait ensuite une première halte au centre de transfert à Baleycourt pour être massifié (rassemblé par flux) avec les autres sacs jaunes des meusiens. Le camion semi-remorque ainsi rempli livre son contenu à La Veuve (51) au centre de tri.

Au centre de tri, les sacs sont d'abord ouverts mécaniquement. Les déchets sont ensuite séparés selon leur nature (papier, carton, plastique, métal) grâce à différentes techniques : trommel, criblage, aimants pour les métaux ferreux, courants de Foucault pour l'aluminium, tri optique et soufflerie pour le plastique. Tous les flux sont vérifiés par un tri manuel.



Une fois triés, les matériaux recyclables sont compactés en balles puis envoyés vers des filières de recyclage où ils seront transformés en nouvelles matières premières.



Erreurs de tri

Les déchets non recyclables ou non triables (imbriqués) sont réorientés vers la filière de traitement adaptée : l'incinération.

Mais **ATTENTION** cela a un coût supplémentaire !

D'où l'importance de bien trier et ne pas mettre n'importe quoi dans les sacs jaunes !

Pour résumer, bien trier permet de :

- réduire la quantité d'OMR
- financer le traitement des OMR,
- économiser les ressources naturelles,
- limiter l'impact environnemental.



Bon à savoir !
Les soutiens financiers obtenus par le TRI aident à financer le coût de traitement des OMR

Où puis-je obtenir des sacs de tri sélectif ?

Les sacs sont à retirer auprès de votre mairie ou au service « Ordures ménagères » de la Codecom du Sammiellois et à Saint-Mihiel, ils sont distribués tous les deux mois dans les boîtes aux lettres accessibles.

Toutefois, lors de la distribution des sacs de TRI sur la commune de Saint-Mihiel, effectuée par les Compagnons du Chemin de Vie, des oublis peuvent avoir lieu. Si vous n'avez pas reçu vos sacs, vous pouvez les contacter au 03.29.91.68.49 en leur communiquant votre adresse, afin qu'ils puissent repasser à votre domicile.

Rappels dans le sac de TRI on ne met pas :

- Les essuie-tout et mouchoirs en papier
- Des emballages imbriqués, exemples :
Opércule dans le pot de yaourt,
Canettes en métal dans un emballage en carton, etc...
- Gazon, vêtements

Ne sortez votre sac de tri que lorsqu'il est bien rempli !



Traitement des biodéchets : Quelles sont les solutions ?

Depuis le 1er janvier 2024, les biodéchets ne doivent plus être jetés dans les OMR (sac noir).

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail ». Les déchets organiques sont divisés en deux catégories :

- ✂ les déchets alimentaires
- ✂ les déchets végétaux

Plusieurs solutions existent : 2 déjà existantes et 1 nouvelle prochainement

Compostage

Pour les déchets alimentaires

PAV Points d'apport volontaire

Déchetterie

Pour les déchets végétaux

1 J'ai un jardin

Je mets mes biodéchets dans mon composteur et je peux utiliser le compost obtenu pour enrichir la terre de mon jardin

2 Je n'ai pas de jardin

Je dépose mes biodéchets dans le point d'apport volontaire PAV le plus près de chez moi

3

En dernier recours pour mes déchets végétaux

Je peux les déposer à la déchetterie ou dans les plateformes de Sampigny et Lacroix sur Meuse (sur rendez-vous auprès de la mairie de la commune)

Prochainement

PAV le plus proche ? j'appelle ma mairie



Conseil déchetterie :

Avant de me déplacer, je vérifie que la benne déchets verts ne soit pas pleine grâce aux applications SMET au Tri ou MAELIS ou bien sur Facebook, Instagram (Communauté de communes du Sammiellois) ou encore sur www.cc-sammiellois.fr

Les biodéchets

(restes alimentaires, épluchures, déchets de cuisine) sont déposés par les usagers dans des **Points d'Apport Volontaire (PAV)** dédiés.

Ces points permettent une collecte séparée des biodéchets, limitant ainsi leur mélange avec les autres déchets.

Lors de la collecte, des camions spécifiques récupèrent les biodéchets et les transportent vers une installation de traitement adaptée.

Les biodéchets sont ensuite valorisés, le plus souvent par **compostage** ou par **méthanisation**.

Le compostage transforme les déchets organiques en compost utilisable en agriculture ou pour l'aménagement des sols.

La méthanisation permet, en plus, de produire du biogaz utilisé comme source d'énergie, d'obtenir un digestat valorisable.

Ne pas déposer de déchets végétaux (taille, tonte) dans les PAV. Uniquement des restes alimentaires.

Des bioeaux seront distribués par la Codecom

La collecte des biodéchets en PAV contribue à

- réduire les déchets incinérés ou enfouis,
- produire des ressources utiles,
- favoriser une gestion plus durable des déchets.

Rappel : Il est strictement interdit de brûler ses déchets végétaux dans son jardin.

Puçage des bacs OMR

Un agent de la Communauté de communes du Sammiellois muni d'un badge, viendra à votre rencontre pour effectuer le puçage de vos bacs et vous sensibiliser au tri. Vous en serez informés le moment venu.

Le puçage des bacs d'ordures ménagères résiduelles (OMR) consiste à équiper chaque bac d'une puce électronique. Cette puce permet d'identifier le bac lors de la collecte, afin de ramasser uniquement les bacs de la Codecom du Sammiellois.

Le puçage des bacs OMR facilite également l'adaptation du volume des bacs*, encourageant les usagers à réduire leurs déchets et à mieux trier. Il permet enfin d'améliorer la gestion du parc de bacs (suivi, maintenance, remplacement) et de rendre le service plus équitable et plus efficace. Le bac correspond ainsi à une adresse et non à une personne.

Si vous avez des difficultés à maintenir le niveau de vos déchets au litrage de votre bac ou pour un surplus de déchets ponctuels (couches ou hospitalisation à domicile) contactez le service Ordures ménagères de la Codecom afin de faire le point sur votre production et les solutions possibles.

* Le volume des bacs est donné suivant une grille de dotation calculée en fonction de la caractéristique du foyer et mise en place par la communauté de communes du Sammiellois.



Caractérisation des OMR, quezaco?

Une caractérisation vise à analyser la nature des déchets produits.

Elle se concentre sur leur composition et leur répartition par catégorie (plastiques, métaux, organiques, papiers, etc.).

Sur le territoire, **des prélèvements aléatoires de sacs d'Ordures Ménagères Résiduelles seront faits** en vue d'une caractérisation.

Si votre bac fait partie de cet échantillonnage. Les résultats vous parviendront par courrier.

Ils seront accompagnés d'éventuels conseils dans le but d'une amélioration continue de votre geste de tri.



Rappel du règlement

- Les sacs OMR sont à déposer à l'intérieur du bac roulant le couvercle du bac doit être fermé. Les sacs au sol ne sont plus ramassés.
- Les bacs OMR et sacs de TRI doivent être sortis la veille de la collecte après 19h00. Ils doivent être placés en bordure de voirie. Pour les bacs, la poignée doit être positionnée côté route.
- Les bacs doivent être rentrés dès que possible après la collecte.
- Votre bac doit être maintenu en bon état de propreté, le nettoyage étant à la charge de l'utilisateur.
- Si votre bac a été endommagé pendant la collecte, veuillez-nous en informer dans les plus brefs délais au 03 29 89 06 07 ou à environnement@cc-sammiellois.fr, il vous sera changé ou réparé.
- Sacs de TRI : Distribués par la Codecom, ils doivent uniquement être utilisés pour le TRI des déchets ménagers recyclables. En aucun cas, ils ne doivent servir pour une autre utilisation.

Dans quelle poubelle va mon déchet ?
Quel jour sortir mes poubelles ?
Où se situe la borne à verre la plus proche ?
La déchetterie est-elle ouverte aujourd'hui ?

Téléchargez la NOUVELLE application SMET AU TRI

Attention l'ancienne application n'est plus mise à jour

smetmeuse.fr

Le respect des règles précitées contribue à une bonne gestion de l'argent public.

Gros cartons, papiers et polystyrène

Les commerçants qui ont des difficultés avec les horaires de la déchetterie ne correspondant pas à leurs disponibilités, peuvent se rapprocher des Compagnons du chemin de vie.

Cette association souhaite mettre en place une collecte de cartons, papiers et polystyrène spéciale Entreprises et Artisans.

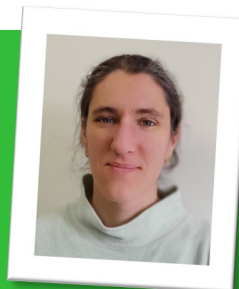
Si vous êtes intéressés, contactez-la au 06 72 00 80 68 ou boutiquedureemploi55@orange.fr



Une nouvelle chargée d'environnement à la Codecom

Depuis le mois d'octobre 2025, Célia Maquel remplace Anaël Bertrand pour toutes les questions ordures ménagères et hydrauliques.

Contact : 03 29 89 06 07 ou environnement@cc-sammiellois.fr



LES COMPAGNONS DU CHEMIN DE VIE

Collecte de cartons, papiers & polystyrène
Spécial Entreprises & Artisans

Vous êtes :

- ✓ Artisan
- ✓ Commerçant
- ✓ PME / PMI
- ✓ Collectivité
- ✓ Entreprise locale

Nous collectons :

- ✓ Cartons
- ✓ Papiers
- ✓ Polystyrène

POUR METTRE EN PLACE UNE COLLECTE :

Contactez Les Compagnons du Chemin de Vie
06 72 00 80 68
laboutiquedureemploi55@orange.fr